

Public

10/09/2021

Note de livraison Taxonomie RUBA V1.0.1

La taxonomie RUBA V1.0.1 est la première version de la taxonomie utilisant l'architecture Eurofiling qui remplace la taxonomie SURFI.

Elle s'applique au domaine Banque et entrera en vigueur à partir de l'arrêté du **31 janvier 2022**.

Cette version corrective « 1.0.1 » de la taxonomie RUBA fait suite à la publication en mai 2021 de la version « 1.0.0 ».

Les principales évolutions sont les suivantes :

- mises à jour touchant à la définition de datapoints dans le fichier des états annotés (RB.11.01.03, RB.55.01.04)
- correction de contrôles intra-tableaux (RB.02.01.01, RB.03.02.02, RB.03.03.02)
- modification de contrôles inter-tableaux (inter_RB.02.01_RB.08.01)
- ajout de contrôles inter-tableaux entre l'état RB.23.01 et les états RB.11.01, RB.13.01, RB.14.01 et RB.16.01
- activation des contrôles de montants positifs (RB.nn.nn-CP_xxxxx) avec ajouts de filtres globaux

L'ensemble des modifications introduites dans cette version « 1.0.1 » par rapport à la version précédente « 1.0.0 » sont mises en évidence sur fonds jaune dans le document « ACPR_RUBA_DPM_annotated_templates_V1.0.1.0_vs_V1.0.0.0 ».

Pour information, la taxonomie RUBA reprend l'ensemble des états « SURFI », avec uniquement les modifications suivantes :

- Pas de reprise de l'état SURFI CREDITHAB qui fait l'objet d'une taxonomie dédiée CREDITIMMO.
- Pas de reprise des états SURFI Rémunération, qui doivent être remis avec la taxonomie CRR v3.0.1 de l'EBA à partir de l'arrêté du 31/12/2020.
- Pas de reprise de l'état RESU_PUBL qui ne sera plus exigé en 2022.
- Évolutions sur l'état DEVI_SITU conformément à la consultation organisée par la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France.
- Révision mineure de libellés de la collecte ENGAG-INT (sans changement de structure de l'état) qui fera l'objet d'une communication directe aux déclarants par la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France
- Modification des états impactés par la réforme BCE des statistiques monétaires et présentés sur le site de la [Banque de France](#).
- Elle reprend également l'état COREP CA_EP autrefois inclus dans la taxonomie COREP-FR-2011-12-31.

La taxonomie RUBA met en œuvre les textes réglementaires suivants :

- ✓ Instruction [ACPR 2021-I-03](#)
- ✓ Décision [Banque de France 2021-01](#)

Vous trouverez les livrables suivants :

- Une présentation de la taxonomie RUBA : « RUBA_presentation.pdf »
- Un document décrivant la taxonomie : « DDSA_RUBA_Description_de_la_taxonomie_V1.0.1.pdf »
- Un fichier Csv de transcodification SURFI/RUBA fournissant pour chaque élément les définitions taxonomiques SURFI et RUBA.
- Les fichiers du DPM RUBA :
 - « ACPR_RUBA_Dictionnaire_v1.0.1.xlsx »
 - « ACPR_RUBA_DPM_annotated_templates_V1.0.1.0.xlsx »
 - « ACPR_RUBA_DPM_annotated_templates_V1.0.1.0_vs_V1.0.0.0 »
- Le fichier des contrôles taxonomiques
- La taxonomie : dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (EBA, Eurofiling et XBRL International)
- Des fichiers d'instance squelette, comportant l'ensemble des faits possibles, pour le point d'entrée avec des données aléatoires, sans cohérence métier.